

PV du CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 22 septembre 2020 à 13h30
En visio-conférence sur Teams

1 - Cooptations du CA et Nominations

- Cooptation au CA de Mr Marc Butez, professeur à l'UTL, sur proposition du Président, cooptation votée à l'unanimité des membres du CA
Vote : adoptée à l'unanimité
- Cooptation au CA de Mme Marie Geneviève Calmels, sur proposition du Président, cooptation votée à l'unanimité des membres du CA
Vote : adoptée à l'unanimité
- Nomination de Mme Marie Geneviève Calmels, sur proposition de Mme Gantzer VP du site d'Agde et du président, au poste d'une 2^{ème} Vice-présidente adjointe sur le site d'Agde, nomination votée à l'unanimité des membres du CA
Vote : adoptée à l'unanimité
- Nomination de Mme Odile Pomarède, sur proposition du Président de l'UTL, au poste de Vice-Présidente du nouveau site de Lodève (cf. : 6^{-ème} point du CA modification du règlement intérieur : création du site de Lodève), nomination votée à l'unanimité des membres du CA
Vote : adoptée à l'unanimité

2- Vote du compte rendu du CA virtuel du 30 juin 2020

► Le CR du CA du 30 juin 2020 est adopté à l'unanimité

3- Compte rendu de décision du Président concernant l'UTL et les forums de rentrée des associations

Le président : « Un certain nombre de Maires avaient annulé les forums et comme les sites de l'UTL34 étaient en zone rouge, j'ai pensé que ce n'était pas raisonnable de faire acte de présence aux quelques forums qui n'étaient pas encore supprimés. »

► Vote : la décision prise par le président est ratifiée à l'unanimité

4- Décisions autour de la RENTREE 2020 de l'UTL 34 (votes du CA)

4-1 Conditions de rentrée en présentiel en tenant compte de la crise sanitaire à ce jour

→ Conditions générales : En ce 22 septembre 2020, les associations sont soumises aux directives préfectorales et gouvernementales ► 10 pers pour les réunions publiques d'après la préfecture ou assouplies à 30 pers dans certaines communes éloignées de la métropole de Montpellier.

→ Conditions dans les salles de nos sites :

La plupart des protocoles municipaux nous contraignent à ne pas réunir plus de 10 pers. en raison de la taille exigüe des salles et de l'application stricte de la distanciation

Sète : Depuis ce matin la salle de cinéma du Palace est ré ouverte.

Dans la salle Pernette : avec des grandes croix balisées au et des chaises pas plus de 30 pers. possible.

En salle de spectacle (cinéma) la cote passe de 140 pers. à 70 pers. (1 siège sur 2)

Que faire au niveau de la désinfection exigée ? société de prestataires ??

Frontignan : La salle du conservatoire de musique François Villon de l'agglo-pôle nous est prêtée en tant que salle de spectacle avec l'obligation de désinfection par nous après le cours, distanciation et masques : 60 pers (1 chaise sur 2 et salle configurée spécialement pour l'accueil élèves de l'école)

Les autres salles municipales : pas plus de 10 pers. Désinfection obligatoire par nous, après chaque cours – tables, chaises – aération 15 mn après cours et nécessité d'un référent par cours → d'où impossibilité de les occuper pour ce trop- plein de contraintes.

Balaruc les Bains : il est question « au Piano tiroir » pour 2 de nos créneaux de réduire la capacité à 8 pers avec désinfection et nettoyage du sol après chaque occupation par nous.

Salle Louise Michel avec même nettoyage avec une capacité de 12 pers.

Mèze et Agde : pas de protocole précisé sur le nombre maximum mais engagement d'appliquer toutes les consignes préfectorales donc distanciation, masques, ≤ 30 pers (ce qui ne peut être la capacité de nos 2 salles si on applique la distanciation obligatoire de 1 m dans toutes les directions)

Lamalou : pas plus de 10 pers dans la salle

Lodève : pas de salle à ce jour

Pézenas : protocole et mise à disposition d'une salle à renégocier avec le proviseur du lycée (avec un protocole strict pour les lycéens qui vient d'être mis en place) et tenir compte du fait que nos étudiants UTL seraient peut-être amenés à côtoyer des jeunes.

► **Le Président** : « Compte tenu de toutes ces contraintes qui conduisent à ne pas pouvoir accueillir tous les étudiants sans créer des cours à effectifs très sérieusement limités, il me semble que nous ne pourrions pas gérer sereinement et convivialement l'accueil de tous les étudiants dans chaque site et dans tout l'UTL.

En effet, les étudiants qui ne pourraient pas avoir accès à certains cours de leur site par manque de place dans leurs salles risqueraient de se déplacer sur des sites voisins dont les salles deviendraient saturées car nos statuts et l'esprit de l'UTL le permettent.

Je propose donc que l'on n'ouvre pas nos cours en présentiel dans les conditions d'accueil actuelles trop contraignantes et qu'on ouvre en présentiel dès que ces conditions s'assoupliront, si elles s'assouplissent en cours d'année 2020-21 »

Les membres du CA échangent sur cette proposition et se prononcent sur le fait que nos sites appartiennent à une même association, qu'il faut garder l'unité d'accueil de tous nos adhérents ainsi que nos statuts le déterminent. Ils ont conscience de plus qu'un accueil partiel dans certains sites serait beaucoup trop difficile à gérer dans ces sites qui seraient tenus d'accueillir tout étudiant quel que soit son site d'inscription.

Le président de l'UTL3434, S.Ravaille, indique qu'en l'absence de bonne solution pour tout l'UTL, il propose au vote les éléments suivants :

VOTE :

Non ouverture de l'UTL34 en présentiel au 2 novembre 2020

Ouverture ultérieure en présentiel dès que les conditions et les protocoles sanitaires le permettent (pas de date précisée)

Ouverture au 2 novembre en virtuel avec les professeurs qui le souhaitent

Inscriptions des étudiants dès le 1 er octobre 2020

→ **Vote : Cette proposition est adoptée à la majorité** (1 contre, 2 abstentions)

4-2 **Les Inscriptions des étudiants**

Tarif de l'inscription unique qui permet de commencer en virtuel et de continuer après en présentiel : **40 euros**

→ **Cette proposition est adoptée par vote à l'unanimité des présents**

Comment inscrire les étudiants ?

1) Sur le site de L'UTL : La fiche d'inscription éditée, enregistrable et imprimable par les adhérents

(Fiche d'inscription classique avec une annexe permettant de s'inscrire dans les différents cours à l'aide de croix)

Pas d'inscription directe en ligne (trop compliqué pour faire adopter cette procédure à

tous les étudiants en ce début d'année exceptionnel)

2) Envoi par courrier à la VP de leur site par les étudiants qui s'inscrivent :

La fiche d'inscription renseignée sur les cours choisis et signée en double exemplaire

+ **le chèque (40 euros)**

+ **une enveloppe timbrée à leur adresse** pour l'envoi de la carte

Sur la fiche d'inscription, les adresses postales personnelles des VP (avec leur accord) seront mentionnées

3) Les cartes adhérents seront Vertes : Le Président gère l'impression puis leur distribution aux VP

4-3 Crise sanitaire : Incidences sur le fonctionnement du CLUB de l'UTL

→ **Le Club est fermé.**

5- La Communication de l'UTL vers les adhérents

Communication du Président pour informer chacun des anciens étudiants des conditions de rentrée 2020-21 de l'UTL34 et les modalités d'inscription

Information sur le site en ligne de l'UTL de la communication du Président

Communication éventuelle des VP via les sites municipaux dédiés aux associations, via la presse des conditions de reprise de l'UTL34 en cours virtuels et modalités d'inscription 2020-21

6- Modifications du Règlement intérieur

Création du 7 -ème site de l'UTL34 à Lodève

▶ **Vote : Proposition adoptée à l'unanimité des présents**

7- Point financier

Le Président indique que les finances de l'UTL ne présentent aucun problème à ce jour.

Le bilan complet de l'exercice 2019-2020 sera présenté au prochain CA pour préparation de l'AG

AJUSTEMENT du Budget prévisionnel 2020-2021 proposé et calculé sur une base de 500 adhérents soit 20 000 euros

8- Le site informatique de L'UTL : Autour de la Mise à jour

▶ **Basculement sur le nouveau site le 1 er octobre avec sa nouvelle présentation travaillée par Olivier Barale cet été.**

9- Pas de questions diverses

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 16h10

La secrétaire : Michèle Jégat

Le Président de l'UTL : Stéphane Ravaille

Association loi 1901 n° W341001791

Siège : UTL 34, Abri des Pèlerins, place de l'Agenuillade, quartier Saint Vincent, Le Grau d'Agde, 34200 Agde
☎ 04 67 21 18 85 – Mail : utl34@sfr.fr - Site : www.utl34.fr